



60^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Mission d'établissement des faits sur le Venezuela

Genève, le 22 septembre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue le travail d'enquête de la Mission et la remercie pour son rapport.

Nous sommes préoccupés par l'intensification de la répression systématique contre les dissidents, notamment en lien avec les élections parlementaires et régionales du 25 mai.

La Suisse condamne la pratique des détentions arbitraires, les disparitions forcées et toute autre violation des droits de l'homme. Des membres de l'opposition, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des citoyens ordinaires sont pris pour cible. La Suisse s'inquiète des mauvaises conditions de détention et du non-respect des garanties à un procès équitable. Nous demandons aux autorités de cesser ces pratiques répressives et de libérer toutes les personnes détenues arbitrairement.

La Suisse regrette que l'accès au pays soit toujours refusé aux membres de la Mission. Nous réitérons notre appel aux autorités à coopérer avec les mécanismes

internationaux de protection des droits de l'homme et à mettre en œuvre leurs recommandations. Nous plaidons pour que le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme puisse pleinement opérer au Venezuela. La Suisse est convaincue qu'un dialogue inclusif entre toutes les parties est essentiel pour trouver une solution à la situation au Venezuela, et demeure disposée à agir comme bâtisseuse de pont.

Mesdames, Monsieur, les membres de la Mission, quelles pistes voyez-vous pour encourager les autorités à améliorer les conditions d'accès aux personnes détenues arbitrairement ?

Je vous remercie.